

# La surveillance par biométrie, entre fantasme et réalité

Par *admin*

Créé le 28/09/2001 - 23:00

## La surveillance par biométrie, entre fantasme et réalité

Vendredi, 28/09/2001 - 22:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

- 
- [Tweeter](#)
- 
- 

0 avis :



[zoom](#)

Que faut-il craindre exactement du développement de la biométrie? Les experts rassemblés le 24 septembre à la Sorbonne pour participer à la conférence internationale des commissaires à la protection des données, sont restés prudents face à ces technologies de reconnaissance des visages, présentées comme une des solutions miracles pour lutter contre la criminalité au niveau local. C'est notamment le cas à Newham, dans la banlieue de Londres. La ville est équipée depuis trois ans d'un système de vidéosurveillance en circuit fermé (CCTV) couplé à une technologie qui permet d'alerter la police lorsqu'une personne présente dans ses fichiers passe devant une de ces caméras. Résultat: une diminution de 34 % de la criminalité depuis 1997, pour une ville qui compte quelque 250000 habitants, explique fièrement Robert Lack, responsable de la sécurité à Newham, lors de l'atelier consacré à cette problématique. «Il était nécessaire de réduire l'inquiétude du public et d'augmenter la sensation chez les criminels qu'ils risquent d'être repérés, non seulement au moment où ils commettent un délit, mais également s'ils se trouvent dans un secteur où un délit a été perpétré», poursuit-il. Big Brother, le retour? Selon lui, certainement pas. Un sondage réalisé par les autorités locales montre qu'en 1999, 93 % des personnes interrogées se déclaraient favorables à la CCTV. Fort de ce soutien populaire, Robert Lack se permet une comparaison audacieuse: «Nous ne sommes pas dans la situation de Big Brother qui

vous surveille, mais plutôt dans celle d'une autorité locale agissant comme l'oncle ou la tante amicale qui s'occupe de vous.» Et tonton a des principes. Un code de bonne conduite a été mis en place à la suite de recommandations faites par les représentants des Data Protection Registrars. Par conséquent, il n'y a aucune «interférence dans la vie privée

[ZDnet : \[http://news.zdnet.fr/story/0,,t140-s2096010,00.html\]>des citoyens](http://news.zdnet.fr/story/0,,t140-s2096010,00.html)], comme le stipule la loi». [Les visages scannés ne sont pas sauvegardés dans un ordinateur sauf s'ils correspondent «sans aucun doute» à une personne fichée dans la base de données. La fiabilité du système inquiète naturellement les opposants à ce type de surveillance. «En ces temps de manichéisme aigu, les problèmes concernant la protection de la vie privée vont devenir encore plus sensibles», prévient Meryem Marzouki, cofondatrice de l'association Iris \(Imaginons un réseau internet solidaire\). Désignée pour contrebalancer les arguments de Robert Lack et d'un représentant de la Sagem sur les vertus des systèmes de reconnaissance par biométrie, celle-ci a surtout mis l'accent sur les risques de discrimination liés à cette surveillance, en dénonçant notamment la politique de tolérance zéro en vigueur en Grande-Bretagne. «Ne risque-t-on pas un délit de faciès?», demande-t-elle à propos de l'expérience de Newham, en rappelant que la ville s'est vu décerner un "Big Brother Award" en 1998 par l'ONG britannique Privacy International. Selon elle, les techniques de biométrie devraient être autorisées uniquement s'il y a danger pour les personnes et «la reconnaissance faciale publique ou semi-publique est à proscrire». Garantir la sécurité des citoyens tout en protégeant leur vie privée, l'équilibre n'est pas facile à atteindre.](#)

**Noter cet article :**

**Recommander cet article :**

- 
- [Tweeter](#)
- 
  
- **Nombre de consultations :** 79
- **Publié dans :** [Informatique](#)
- **Partager :**
  - [Facebook](#)
  - [Viadeo](#)
  - [Twitter](#)
  - [Wikio](#)

[Informatique](#)

---

URL source: <https://www.rtflash.fr/surveillance-par-biometrie-entre-fantasme-et-realite/article>